Villeneuve d'Aveyron

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve,
Convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASBOU Jean-Pierre, Maire.

MASBOU Jean-Pierre	Présent	FILHOL Jean-François	Présent
TREBOSC Anne	Présent	GRES Mireille	Présent
BENAZET Jean-Pierre	Présent	PASCAL Thierry	Présent
DUMOULIN Marielle	Présent	BEC LALISSE Marie-Caroline	Présent
CANITROT Bruno	Absent	DARPEIX Patrick	Présent
MABILLOTTE Jeanne	Présent	VALADE Didier	Présent
BESSOU Claude	Présent	GUITARD Béatrice	Absent
CAYLA Françoise	Présent	BRAS Philippe	Présent
HUGONENC Julien	Absent	TIAM Chantal	Présent
GAGNAIRE Sarah	Présent		

Béatrice GUITARD a donné procuration à Philippe BRAS
Bruno CANITROT a donné procuration à Anne TREBOSC

Secrétaire de séance : Mme TREBOSC Anne

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal des délibérations du 22 avril 2026
2 – Désignation d'un représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Ouest Aveyron Tourisme
3 – Désignation d'un référent communal en santé environnementale
4 – Désignation des membres des commissions
5 – Création de deux postes non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour les mois de juillet et août 2026
6 - Questions diverses

I – Approbation du procès-verbal des délibérations du 22 avril 2026

Monsieur le Maire expose :
Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.
Il est donc proposé au Conseil Municipal :
- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2026,

*Pour **14*** *Contre **0*** *Abstention **4***

BEC LALISSE Marie-Caroline	Pour	GRES Mireille	Pour
BENAZET Jean-Pierre	Pour	GUITARD Béatrice	Abstention
BESSOU Claude	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BRAS Philippe	Abstention	PASCAL Thierry	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MABILLOTE Jeanne	Pour
CAYLA Françoise	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
DAPEIX Patrick	Pour	TIAM Chantal	Abstention
DUMOULIN Marielle	Pour	TREBOSC Anne	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	VALADE Didier	Abstention
GAGNAIRE Sarah	Pour		

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **la majorité des voix**, approuve les propositions de Monsieur le Maire.*

Sur proposition de Madame la 1° Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide que les délibérations seront votées au scrutin public

II – Prises des délibérations

1 – Désignation d'un représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Ouest Aveyron Tourisme

Monsieur le Maire expose :
Vu les articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.133-1 et suivants et R.133-1 et suivants du code du tourisme ;
Vu la délibération de Ouest Aveyron Communauté n°2018-116 du 27 septembre 2018 qui définit les principes de fonctionnement du service public local du tourisme en approuvant la création de la société publique locale Ouest Aveyron Tourisme,
Vu la délibération du conseil municipal de Villeneuve n°2020/08/05 du 8 décembre 2020 relative à la création de la société publique locale Ouest Aveyron Tourisme et à la participation de la commune au capital de la SPL,
Vu la délibération du conseil municipal de Villeneuve n° 2022/02/11 du 14 mars 2022, confiant à la SPL Ouest Aveyron Tourisme l'exploitation de l'ex-Maison de la Photo sous la forme d'une délégation de service public pour une durée de cinq années,
Vu la délibération du conseil municipal de Villeneuve n° 2024/01/09 du 6 février 2024, concernant le projet de modernisation de la Galerie Jean-Marie Périer dans le cadre d'un contrat de mandat de projet et d'un avenant à la convention de délégation de service public prolongeant son exploitation par la SPL jusqu'en 2029,
Vu les statuts de la société publique locale Ouest Aveyron Tourisme ainsi que le pacte d'actionnaires,
Créée en 2018 par Ouest Aveyron Communauté et la commune de Villefranche-de-Rouergue, la SPL Ouest Aveyron Tourisme a pour objet social le développement économique et l'attractivité territoriale sur la base d'une offre touristique, culturelle et patrimoniale. Les activités de mise en valeur, de gestion et d'exploitation d'équipements, sites, monuments et évènements à vocation touristique entrent dans celui-ci.
Depuis 2022, la commune de Villeneuve a confié l'exploitation de la Galerie Jean-Marie Périer (ex Maison de la Photo, précédemment gérée en régie par la commune) à la SPL Ouest Aveyron Tourisme. Son exploitation a été mutualisée avec celle du Bureau d'Information Touristique de Villeneuve, permettant la prise en charge du déficit par la SPL au titre de sa mission d'Office de Tourisme confiée par Ouest Aveyron Communauté.
Pour cela, la commune de Villeneuve détient 10% des parts du capital social de la SPL.
Conformément aux statuts et au pacte d'actionnaire, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL
Il est donc proposé au Conseil Municipal :
- de désigner M. Jean-Pierre BENAZET en qualité de représentant au conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Ouest Aveyron Tourisme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour ***18*** *Contre* ***0*** *Abstention* ***0***

BEC LALISSE Marie-Caroline	*Pour*	*GRES Mireille*	*Pour*
BENAZET Jean-Pierre	*Pour*	*GUITARD Béatrice*	*Pour*
BESSOU Claude	*Pour*	*HUGONENC Julien*	*Absent*
BRAS Philippe	*Pour*	*PASCAL Thierry*	*Pour*
CANITROT Bruno	*Pour*	*MABILLOTE Jeanne*	*Pour*
CAYLA Françoise	*Pour*	*MASBOU Jean-Pierre*	*Pour*
DAPEIX Patrick	*Pour*	*TIAM Chantal*	*Pour*
DUMOULIN Marielle	*Pour*	*TREBOSC Anne*	*Pour*
FILHOL Jean-François	*Pour*	*VALADE Didier*	*Pour*
GAGNAIRE Sarah	*Pour*		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à ***l'unanimité des voix****, approuve les propositions de Monsieur le Maire.*

2 – Désignation d'un référent communal en santé environnementale

Monsieur le Maire expose :

L'Agence régionale de santé (ARS) demande à ce qu'il soit procédé à la désignation d'un référent communal en santé environnementale. Cette personne sera leur interlocuteur privilégié en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur notre commune tout particulièrement dans les domaines suivants :

- *Moustique tigre*
- *Ambroisie*
- *Chenilles processionnaires*

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner M. PASCAL Thierry référent en santé environnementale*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier*

*Pour **18*** *Contre **0*** *Abstention **0***

BEC LALISSE Marie-Caroline	*Pour*	*GRES Mireille*	*Pour*
BENAZET Jean-Pierre	*Pour*	*GUITARD Béatrice*	*Pour*
BESSOU Claude	*Pour*	*HUGONENC Julien*	Absent
BRAS Philippe	*Pour*	*PASCAL Thierry*	*Pour*
CANITROT Bruno	*Pour*	*MABILLOTE Jeanne*	*Pour*
CAYLA Françoise	*Pour*	*MASBOU Jean-Pierre*	*Pour*
DAPEIX Patrick	*Pour*	*TIAM Chantal*	*Pour*
DUMOULIN Marielle	*Pour*	*TREBOSC Anne*	*Pour*
FILHOL Jean-François	*Pour*	*VALADE Didier*	*Pour*
GAGNAIRE Sarah	*Pour*		

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité des voix**, approuve les propositions de Monsieur le Maire.*

3 – Désignation des membres des commissions

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n° 2026/03/06 du 20 mars 2026 créant les commissions et désignant les membres

Considérant que les deux collaborateurs occasionnels n'y ont pas été désignés,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *de créer les commissions suivantes*
- *de fixer le nombre de conseillers à nommer ainsi que celui des collaborateurs occasionnels*
- *de fixer la durée de ces commissions pour la durée du mandat*

COMMISSIONS	***Nombre conseillers***	***Membres***
Budget Finances Impôts locaux	*8 titulaires* *1 suppléant* *1 collaborateur occasionnel*	*Anne TREBOSC – Patric DARPEIX – Marielle DUMOULIN - Jean-Pierre BENAZET- Bruno CANITROT – Jean-François FILHOL – Thierry PASCAL suppléant* *Béatrice GUITARD – Didier VALADE* *ARNAL Florian*
Voirie Assainissement Collecte déchets	*7 titulaires* *1 suppléant* *1 collaborateur occasionnel*	*Anne TREBOSC – Patrick DARPEIX – Bruno CANITROT – Claude BESSOU – Julien HUGONENC - Françoise CAYLA – Philippe BRAS – Béatrice GUITARD suppléante* *ARNAL Florian*
Tourisme Patrimoine	*7 titulaires* *1 suppléant* *1 collaborateur occasionnel*	*Jean-Pierre BENAZET – Sarah GAGNAIRE – Marie- Caroline BEC LALISSE – Patrick DARPEIX – Mireille GRES – Jeanne MABILLOTTE* *Chantal TIAM – Dider VALADE suppléant* *PONS Clara*
Ecole Enfance Jeunesse	*7 titulaires* *1 suppléant* *1 collaborateur occasionnel*	*Marielle DUMOULIN – Mireille GRES – Jean-François FILHOL – Jean-Pierre BENAZET - Julien HUGONENC – Marie-Caroline BEC LALISSE* *Béatrice GUITARD – Chantal TIAM suppléante* *PONS Clara*
Vie Associative Sports	*7 titulaires* *1 suppléant*	*Bruno CANITROT – Thierry PASCAL – Sarah GAGNAIRE – Jeanne MABILLOTTE – Jean-François FILHOL – Marielle DUMOULIN* *Chantal TIAM – Philippe BRAS suppléant*

Travaux Monde rural	*7 titulaires* *1 suppléant* *1 collaborateur occasionnel*	*Bruno CANITROT – Julien HUGONENC – Thierry PASCAL – Françoise CAYLA – Anne TREBOSC- Claude BESSOU* *Philippe BRAS – Béatrice GUITARD suppléante* *ARNAL Florian*
Marchés Foires Commerce	*7 titulaires* *1 suppléant*	*Jeanne MABILLOTTE – Marie-Caroline BEC LALISSE -Bruno CANITROT – Claude BESSOU – Anne TREBOSC – Jean-Pierre BENAZET* *Philippe BRAS – Béatrice GUITARD suppléante*
Culture	*7 titulaires* *1 suppléant* *1 collaborateur occasionnel*	*Sarah GAGNAIRE – Marielle DUMOULIN – Jeanne MABILLOTTE – Jean-Pierre MASBOU – Patrick DARPEIX – Jean-Pierre BENAZET* *Chantal TIAM – Didier VALADE suppléant* *PONS Clara*

- dit que cette délibération annule et remplace celle du 20 mars 2026
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

*Pour **18*** *Contre **0*** *Abstention **0***

BEC LALISSE Marie-Caroline	*Pour*	*GRES Mireille*	*Pour*
BENAZET Jean-Pierre	*Pour*	*GUITARD Béatrice*	*Pour*
BESSOU Claude	*Pour*	*HUGONENC Julien*	*Absent*
BRAS Philippe	*Pour*	*PASCAL Thierry*	*Pour*
CANITROT Bruno	*Pour*	*MABILLOTE Jeanne*	*Pour*
CAYLA Françoise	*Pour*	*MASBOU Jean-Pierre*	*Pour*
DAPEIX Patrick	*Pour*	*TIAM Chantal*	*Pour*
DUMOULIN Marielle	*Pour*	*TREBOSC Anne*	*Pour*
FILHOL Jean-François	*Pour*	*VALADE Didier*	*Pour*
GAGNAIRE Sarah	*Pour*		

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité des voix**, approuve les propositions de Monsieur le Maire.*

4 – Création de deux postes non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour les mois de juillet et août 2026

Monsieur le Maire expose :
Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Considérant qu'il est nécessaire de créer deux emplois à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux ateliers municipaux pour l'entretien de la ville
Il est donc proposé au Conseil Municipal :
- La création de deux emplois d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier à savoir :
- du 01 au 31 juillet 2026
- du 01 au 31 août 2026
Ces agents assureront les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à temps complet
- la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Pour **19*** *Contre **0*** *Abstention **0***

BEC LALISSE Marie-Caroline	*Pour*	*GRES Mireille*	*Pour*
BENAZET Jean-Pierre	*Pour*	*GUITARD Béatrice*	*Pour*
BESSOU Claude	*Pour*	*HUGONENC Julien*	*Pour*
BRAS Philippe	*Pour*	*PASCAL Thierry*	*Pour*
CANITROT Bruno	*Pour*	*MABILLOTE Jeanne*	*Pour*
CAYLA Françoise	*Pour*	*MASBOU Jean-Pierre*	*Pour*
DAPEIX Patrick	*Pour*	*TIAM Chantal*	*Pour*
DUMOULIN Marielle	*Pour*	*TREBOSC Anne*	*Pour*
FILHOL Jean-François	*Pour*	*VALADE Didier*	*Pour*
GAGNAIRE Sarah	*Pour*		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à ***l'unanimité des voix****, approuve les propositions de Monsieur le Maire.*

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 21 h 15

Le Maire
Jean-Pierre MASBOU

Le secrétaire de séance
Anne TREBOSC